

# Le SSP s'engage pour les ASSC

Vendredi, 19. juillet 2019



## Information n°1

### Le SSP s'engage pour les ASSC

En Suisse, la profession d'ASSC gagne du terrain. En effet, beaucoup de femmes et quelques hommes choisissent de s'engager dans le secteur des soins en devenant ASSC. En 2014, on comptait 27'000 personnes travaillant dans les soins (hôpitaux, EMS et Soins à domicile) avec un diplôme de niveau CFC. L'immense majorité de ces personnes ont une formation d'ASSC. Depuis la création de cette formation, le Syndicat des services publics (SSP) a décidé de mettre à disposition ses secrétariats à travers toute la Suisse pour soutenir les collègues qui exercent cette nouvelle profession.

Comme pour toutes les autres professions du secteur de la santé, nous intervenons au niveau individuel (conseils, informations, soutien en cas de conflit). Au niveau collectif, en Suisse, les conditions de travail sont négociées dans le cadre de Conventions collectives de travail (CCT) ou dans des Lois sur le personnel qui englobent l'ensemble du secteur. La plupart du temps, notre syndicat négocie les conditions des ASSC en même temps que celles des autres métiers : de l'aide en cuisine, en passant par les TRM, les infirmiers/-ières, les transporteurs/-euses et toutes les autres fonctions. Ces négociations se font dans les cantons, voire dans les institutions de soin directement.

Notre syndicat est interprofessionnel. Ainsi nous défendons la solidarité entre toutes et tous, quelle que soit la profession. Il arrive aussi que des groupes de salarié-e-s d'une même fonction avancent des revendications spécifiques. Exemple intéressant : actuellement, le SSP, dans les régions de Fribourg et Genève, a déposé des demandes de revalorisations salariales pour les ASSC. Dans le canton de Vaud, le secteur parapublic vaudois vient aussi d'obtenir une revalorisation des salaires de l'ensemble des fonctions. Toutes ces batailles et revendications sont portées par notre syndicat.

### Pourquoi un réseau ASSC ?

En décembre 2018, des ASSC membres du SSP, ont pris contact avec notre secrétariat central avec des questions relatives à la nouvelle ordonnance pour la formation professionnelle. Une nouvelle ordonnance, décidée au niveau national, est effectivement entrée en vigueur en 2017. Ce n'est pas exceptionnel, car le programme de formation est révisé tous les 5 ans.

---

L'organisme chargé de réglementer la formation, qui s'appelle l'ODA Santé, a modifié l'ordonnance pour les ASSC à différents niveaux. Ci-dessous le lien pour consulter l'ordonnance et en particulier les nouvelles compétences C3, C4 et D4.

[https://www.odasante.ch/fileadmin/odasante.ch/docs/Berufliche\\_Grundbildung/ASSC\\_OrFo.pdf](https://www.odasante.ch/fileadmin/odasante.ch/docs/Berufliche_Grundbildung/ASSC_OrFo.pdf)

*Exemple : la compétence D4*

- Avant Jusqu'en 2017, les ASSC ont le droit de préparer des perfusions isotoniques exemptes de solution médicamenteuse et de les administrer.
- Après La première volée d'ASSC formée selon la nouvelle ordonnance aura en plus la compétence de changer des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse.

Ces nouvelles compétences sont intéressantes car elles valorisent les ASSC, mais une formation est nécessaire car le niveau de responsabilités augmente. A partir de ce constat, nos membres ASSC se sont préoccupé-e-s de leur mise à niveau.

- Quelle est la responsabilité de l'ASSC si – non formée – l'employeur lui demande de changer une poche médicamenteuse ?
- Les employeurs ont-ils l'obligation de mettre à niveau les anciennes volées d'ASSC ?
- Qui prend en charge les coûts de formation ?

Premières réponses selon les cantons :

Fribourg : L'AFDASSC – l'association fribourgeoise des ASSC – a pris les devants : cette association, qui a confié son secrétariat au SSP région Fribourg, a organisé des cours de mise à niveau en collaboration avec le Centre de formation des soins de l'Hôpital cantonal de Fribourg (HFR). Pour en savoir plus : [http://dev.h-fr.ch/dev/cours\\_cfs/index.php](http://dev.h-fr.ch/dev/cours_cfs/index.php)

Genève : le 22 mars 2019, le SSP a convoqué toutes et tous les ASSC du canton pour discuter des nouvelles compétences. Lors de cette assemblée, notre syndicat a obtenu le mandat d'intervenir auprès de l'ORTRA à Genève– l'organisme cantonal en charge de la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social – pour demander que des cours de mise à niveau soient mis en place pour les ASSC formés jusqu'à maintenant. Le processus a débuté grâce à notre intervention.

La compétence D4 n'est pas seule sur la liste : les ASSC ont également de nouvelles compétences pour les patients en situation de crise et en soins palliatifs. Des compétences qu'il faudra acquérir pour être au même niveau que les collègues sortant de formation ces prochaines années.

En discutant entre ASSC des différents cantons, nous avons vu que la situation est très différente d'une région à l'autre, que les informations manquent cruellement, mais aussi que, de manière générale, la mise à niveaux des ASSC n'est pas à l'ordre du jour ! Notre syndicat a donc décidé d'inviter des ASSC des différents cantons de Suisse romande pour une première

rencontre. C'était le 18 mai dernier à Lausanne. A cette occasion, nous avons invité la responsable du centre de formation de l'Hôpital de Fribourg et la présidente de l'AFDASSC pour qu'elles nous présentent les éléments de leur réflexion et le module de mise à niveau. Elles nous ont confirmé que la nouvelle ordonnance augmente les compétences des ASSC et qu'une formation de bonne qualité est indispensable.

### **Le SSP écrit à toutes les ORTRA de Suisse romande**

Lors de cette rencontre, nous avons décidé d'écrire à toutes les ORTRA de Suisse romande pour vérifier si des cours pour la mise à niveaux de toutes et tous les ASSC (et pas uniquement les formatrices / formateurs) sont à l'ordre du jour et, si c'est le cas, selon quelles modalités. Nous enverrons une nouvelle information sur la base des réponses à notre courrier. N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou remarque complémentaire.

*Cette information est adressée à toutes les personnes intéressées à faire partie du réseau du SSP, ainsi qu'aux ASSC membres du SSP en Suisse romande.*